

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 12 avril 2021 à 19 h par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

#### **2021-084           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 12 avril 2021. Il est 20 h 21.

**ADOPTÉ**

#### **2021-085           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **Période de questions de l'assistance**

*Aucune question reçue par courriel.*

#### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE MARS 2021**

- 1     FD.60   Club de golf East Angus Inc.  
          *Demande d'aide financière*
- 2     FB.20   Action Saint-François  
          *Remerciements – Don*
- 3     FD.60   Journée Natalie Champigny  
          *Demande d'aide financière*

#### **2021-086           CORRESPONDANCES DE MARS 2021**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de mars 2021 soient reçues.

**ADOPTÉ**

**2021-087                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 202, ainsi que la séance extraordinaire du 11 mars 2021, soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie. **ADOPTÉ**

**2021-088                    TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ – TRANSPORT DE PERSONNES HSF**

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus est mandataire du transport adapté depuis ses débuts ;

CONSIDÉRANT la résolution 151-03-21 du Transport de personnes HSF;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte le transfert de responsabilité du transport adapté à la MRC du Haut-Saint-François et qu'elle souhaite garder un siège au niveau du conseil d'administration de Transport de personnes HSF. **ADOPTÉ**

**2021-089                    ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de East Angus reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la révision du plan de sécurité civil de la Ville de East Angus soit adoptée.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure. **ADOPTÉ**

**2021-090                    POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adopte la politique environnementale datée du 12 avril 2021, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. **ADOPTÉ**

**2021-091                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mars au montant de 342 994.61 \$ (199 770.91 \$ par chèque et 143 223.70 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de mars au montant de 135 426.61 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**Le secrétaire-trésorier présente le rapport du vérificateur et les résultats 2020.**

**2021-092                    DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton SENC, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2021-093                    AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE GOLF EAST ANGUS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de Golf East Angus.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville de East Angus offre l'équivalent des taxes à payer 2021 au montant de 18 105.72 \$ au Club de golf de East Angus.

Il est entendu que ces montants seront versés directement aux comptes de taxes à payer du Club de Golf. **ADOPTÉ**

**2021-094                    RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 647 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'East Angus souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 647 000 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
648	745 700 \$
648	1 416 600 \$
653	222 400 \$
653	262 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 648 et 653, la Ville d'East Angus souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

CD du Haut-Saint-Francois  
46, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE  
EAST ANGUS, QC  
JOB 1R0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Ville d'East Angus, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 648 et 653 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. **ADOPTÉ**

**2021-095 REFINANCEMENT DU MONTANT DE 2 647 000 \$**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	12 avril 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 avril 2021
Montant :	2 647 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 648 et 653, la Ville d'East Angus souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville d'East Angus a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 avril 2021, au montant de 2 647 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

102 000 \$	0,50000 %	2022
103 000 \$	0,60000 %	2023
105 000 \$	0,85000 %	2024
107 000 \$	1,10000 %	2025
2 230 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,45100

Coût réel : 1,65886 %



**2021-097**

**TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉ**

**2021-098**

**ADJUDICATION DE CONTRAT - MISE À JOUR -  
INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres ;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville à la firme Bergeron Gagnon Inc. Pour un montant de 10 143 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 24 mars 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-099 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 307 512 (222 SAINT-JEAN OUEST)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de l'entreprise Les industries Mavi Inc., qui est à l'effet d'autoriser pour une habitation à usage mixte, 6 cases de stationnement au lieu de 10 cases :

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public paru le 24 mars 2021, aucun commentaire n'a été transmis au secrétaire-trésorier;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par l'entreprise Les industries Mavi Inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2021-100 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 185 (136 RUE SAINT-FRANCOIS)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Conrad Gauthier, qui est à l'effet d'autoriser une remise dans la cour avant à environ 3,66 mètres du bâtiment principal :

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public paru le 24 mars 2021, aucun commentaire n'a été transmis au secrétaire-trésorier;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Conrad Gauthier soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2021-101 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 195 196**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de l'entreprise Han Logements, qui est à l'effet d'autoriser le stationnement devant la façade du bâtiment principal :

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public paru le 24 mars 2021, aucun commentaire n'a été transmis au secrétaire-trésorier;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par l'entreprise Han Logements soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**



**2021-102                    DEMANDE UTILISATION EAU – GRAPHIC PACKAGING**

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation d'eau supplémentaire pour la bouilloire de la centrale thermique de l'entreprise Graphic Packaging;

CONSIDÉRANT que cette demande représente une consommation d'eau d'environ 207 138 à 248 762 litres par jour supplémentaires;

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui a pour objectif de diminuer la consommation d'eau par citoyen.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus informe la compagnie Graphic Packaging qu'elle refuse cette demande étant donné que la ville ne respecte pas présentement les objectifs provinciaux d'utilisation de l'eau et qu'une telle consommation ne ferait qu'empirer son bilan.

De plus, le développement de la ville pourrait être menacé par un manque de débit d'eau pour les futures résidences. **ADOPTÉ**

**2021-103                    ADJUDICATION DE CONTRAT – A1 GESTION PARASITAIRE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjudge le contrat de gestion parasitaire dans les différents immeubles de la Ville, le contrôle des odeurs de l'aréna Robert-Fournier et le traitement extérieur contre les araignées de 12 lampadaires à l'entreprise A1 Gestion parasitaire, pour un montant annuel de 6 326 \$, pour une période de 36 mois, excluant les taxes, conformément aux documents datés du 6 mars 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-104                    ENTENTE DE TAUX – XPECT AUTOMATION INC.**

CONSIDÉRANT que la Ville veut utiliser les services de Xpect Automation Inc. pour les panneaux de contrôle Allen-Bradley à la station d'épuration des eaux et poste Cascades ;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte les taux horaires de l'entreprise Xpect Automation conformément au document daté du 11 mars 2021 et autorise le directeur général à signer l'entente de taux.

**ADOPTÉ**

**2021-105                    ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DES RUES HORTON, YORK ET ROY**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEO;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu 5 propositions;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adjuge le contrat de réfection des rues Horton, York et Roy, au soumissionnaire conforme le plus bas, soit la compagnie Grondin Excavation Inc. pour un montant total de 1 112 206.76 \$ excluant les taxes, selon la recommandation de monsieur Éric Langlois, ingénieur, et ce conditionnellement à l'approbation finale de la programmation 2019-2023 du programme TECQ.

**ADOPTÉ**

**2021-106                    ADJUDICATION DE CONTRAT – CORRECTION DES PLANS  
DE LA RUE HAUTE-RIVE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de correction des plans de la rue Haute-Rive à la firme FNX INNOV pour un montant total de 4 300 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 31 mars 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-107                    ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES  
PROFESSIONNELS – SECTEUR GAULEY**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat pour effectuer la phase de concept et plan directeur, plans et devis et la demande de certificat d'autorisation du secteur Gauley à la firme St-Georges, structures et civil, pour un montant de 20 650 \$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service daté du 18 mars 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-108                    ADJUDICATION DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT DU  
HALL DE L'ARÉNA ROBERT-FOURNIER**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat d'élaboration des plans d'architecte pour l'agrandissement du hall d'entrée de l'aréna Robert-Fournier à la firme D-KOTO Architecture Inc, pour un taux horaire de 100 \$ / heure, excluant les taxes, conformément au document daté du 24 mars 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-109                    ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DE  
CHANTIER – RÉFECTION DES RUES HORTON, ROY ET  
YORK**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de surveillance de chantier des travaux de réfection des rues Horton, Roy et York, à la firme St-Georges, structures et civil, pour un montant de 19 040 \$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service daté du 2 avril 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-110            ADHÉSION – CONSEIL SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que la Ville adhère au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie pour l'année 2021 au coût de 100 \$.  
Que Étienne Bouchard ainsi qu'Antoni Dumont soient mandatés pour représenter la Ville auprès de l'organisme. Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-701-10-494. **ADOPTÉ**

**2021-111            AUTORISATION    APPEL    D'OFFRES    –    ZAMBONI  
                                 ÉLECTRIQUE**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le directeur général, David Fournier ainsi que secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour l'acquisition d'une zamboni électrique pour l'aréna Robert-Fournier. **ADOPTÉ**

**2021-112            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le directeur des loisirs, Étienne Bouchard, soit autorisé à formuler une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2021. **ADOPTÉ**

**2021-113            SALAIRES – ÉTUDIANTS ÉTÉ**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fixe les taux horaires suivants pour les postes d'étudiants d'été à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 :

**Coordonnateur du Service d'Animation Estival**

Taux horaire : 17 \$

**Éducatrice spécialisée du Service d'Animation Estival**

Taux horaire : 18 \$

**Assistant-coordonnateur**

Taux horaire : 15, 50 \$

**Animateur du Service d'Animation Estival et étudiants aux Travaux publics**

Taux horaire :

1<sup>re</sup> année : Salaire minimum + 0,50 \$

2<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 0,75 \$

3<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 1,00 \$  
4<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 1,25 \$  
5<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 1,50 \$

### **Sauveteurs des piscines municipales**

Taux horaire :  
Formateur durant les cours de natation : 20 \$  
Classe sauveteur national : 16,00 \$  
Classe croix ou médaille de bronze : 15,00 \$

**ADOPTÉ**

### **2021-114 OFFRE – D’EMPLOI – PATROUILLES VERTES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.  
QUE le directeur général, David Fournier soit autorisé à lancer l’offre d’emploi pour deux patrouilles vertes pour une durée de 8 semaines, 30 à 35 heures pour sensibiliser la population à l’importance du recyclage et du compostage.

**ADOPTÉ**

### **2021-115 PROLOGATION – MIGUEL FORTIN**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.  
QUE la Ville engage monsieur Miguel Fortin, en date du 11 janvier 2021 à titre de journalier temporaire à l’échelon 8 conformément à la convention collective en vigueur et ce, jusqu’au 23 avril 2021.

**ADOPTÉ**

### **2021-116 PLAN D’ACTION CONCERTÉ SUR LA RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QU’une ressource a été engagée par les municipalités de Dudswell et East Angus pour élaborer un plan d’action visant la réduction à la source des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU’une présentation des actions a été effectuée auprès de l’ensemble des conseils municipaux le lundi 10 février 2020;

CONSIDÉRANT QU’un plan d’action réalisé par le comité de pilotage composé d’élus et des directeurs généraux a été déposé par la chargée de projet, Mme Daphnée Carmel;

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.  
QUE la Ville de East Angus appuie le comité de travail dans la mise en œuvre du plan d’action pour la réduction des matières résiduelles;

QUE le comité soit mandaté pour la réalisation des priorités 2021, pour la somme de 20 000 \$ taxes incluses;

QUE le montant de 20 000 \$ soit réparti de manière égale entre deux (2) municipalités, soit 10 000 \$ par municipalité.

**ADOPTÉ**

**2021-117                    INSCRIPTION – ASSISE ANNUELLE DE L'UMQ**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE La Ville autorise une inscription au coût de 500 \$ au congrès virtuel de l'UMQ qui se tiendra les 12, 13 et 14 mai 2021. **ADOPTÉ**

**2021-118                    APPUI - UNIS POUR LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( **RTL** );

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

**POUR CES MOTIFS,**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (**MFFP**) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**ADOPTÉ**

**2021-119 DON – MAISON DE LA CULTURE JOHN-HENRY-POPE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville offre un don de 50 \$ pour la Maison de la culture John-Henry-Pope pour l'organisation de concerts de musique classique pour le CHSLD d'East Angus.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**Michel Champigny quitte la rencontre, il est 21 h 01.**

**2021-120 DON – JOURNÉE NATALIE CHAMPIGNY**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 1000 \$ à La Fondation Christian Vachon dans le cadre de la Journée Natalie Champigny.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**Michel Champigny reprend son siège, il est 21 h 02.**

**2021-121 PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**Il est unanimement résolu**

QUE la Ville de East Angus proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**ADOPTÉ**

**2021-122                    ADHÉSION – COGESAF**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adhère à l'organisme COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François) pour l'année 2021 au coût de 75 \$.

Que la conseillère Nicole Bernier soit mandatée pour représenter la Ville auprès de l'organisme.

**ADOPTÉ**

**2021-123                    ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 808 –  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745  
AFIN DE CRÉER LA ZONE Rc-16 À MÊME LA ZONE Rb-15**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une consultation écrite de 15 jours se terminant le 25 mars 2021 et qu'aucune demande ou commentaire n'est parvenu des citoyens concernés;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le second projet modifié de règlement numéro 808 intitulé « Règlement 808 amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de créer la zone Rc-16 à même la zone Rb-15 » soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2021-124                    ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 811 – DÉCRÉTANT UNE  
DÉPENSE DE 1 620 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 620 000 \$  
POUR LA MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA ROBERT-  
FOURNIER**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 811 intitulé « Règlement numéro 811 – décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la mise à niveau de l'aréna Robert-Fournier » soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2021-125                    ADOPTION RÈGLEMENT 812 – AMENDANT LE  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 812 intitulé « Règlement 812 amendant le règlement général 685 » soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2021-126 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 813 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D’AFFICHAGE 762**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, que le règlement 813 amendant le règlement d’affichage numéro 762 afin d’y ajouter certains avis prévus à la loi sera présenté à une prochaine séance. **ADOPTÉ**

**2021-127 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 813 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D’AFFICHAGE 762**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.  
QUE le projet de règlement numéro 813 intitulé « Règlement 813 amendant le règlement d’affichage 762 » soit déposé. **ADOPTÉ**

**2021-128 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.  
QUE la séance soit levée. Il est 21 h 09. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

- 2021-091 Approbation des comptes
- 2021-093 Aide financière – Club de golf East Angus
- 2021-098 Adjudication de contrat – Mise à jour – patrimoine bâti
- 2021-103 Adjudication de contrat – A1 Gestion parasitaire
- 2021-104 Entente de taux – Xpect Automation Inc.
- 2021-105 Adjudication de contrat – Réfection des rues Horton, Roy et York
- 2021-106 Adjudication de contrat – Correction des plans de la rue Haute-Rive
- 2021-107 Adjudication de contrat – Services professionnels – Secteur Gauley
- 2021-108 Adjudication de contrat – Agrandissement du Hall de l’aréna Robert-Fournier
- 2021-109 Adjudication de contrat – Surveillance de chantier – Réfection des rues Horton, Roy et York
- 2021-110 Adhésion – Conseil Sports Loisirs de l’Estrie
- 2021-113 Salaires – Étudiants été
- 2021-115 Prolongation – Miguel Fortin
- 2021-116 Plan d’action concerté sur la réduction des matières résiduelles
- 2021-117 Inscription – Assise annuelle de l’UMQ
- 2021-119 Don – Maison de la culture John-Henry-Pope
- 2021-120 Don – Journée Natalie Champigny
- 2021-122 Adhésion - COGESAF